

- L'envoi doit être enregistré sur la plateforme B2B
- L'étiquette d'ordre doit être imprimée avant la mise à disposition et apposée de manière visible sur la marchandise transportée
- Chaque marchandise expédiée (palette, caisse, boîte, coli, etc.) doit avoir sa propre étiquette de transport (1/3 - 2/3 - 3/3)
- L'envoi doit être emballé de manière à garantir la sécurité du transport
- Avant la remise, il faut s'assurer que les marchandises sont protégées de l'humidité et des dommages
- A partir de cinq pièces volumineuses et encombrantes, la marchandise doit être palettisée et rétractée
- Les envois de marchandises dangereuses doivent être préparés pour le transport conformément à l'ordonnance SDR/ADR, y compris le document d'accompagnement des marchandises dangereuses et l'emballage correct ainsi que l'étiquetage de l'emballage
- L'envoi doit être remis directement à la personne qui vient le chercher
- Nous effectuons une collecte et une livraison de bordures - pas de livraison à l'étage

Contact:

- Si vous avez des questions, adressez-vous à support@mobilog.ch